# e dLa charte éducative de confiance

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

## Instaurer un climat de confiance réciproque

- <u>L'établissement s'engage à :</u>
  - Respecter les choix éducatifs des parents à la maison.
  - Informer la famille des comportements qui peuvent poser souci.
  - Créer un climat de confiance (disponibilité, accueil, bienveillance).

- <u>La famille s'engage à :</u>
  - Respecter les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative.
  - Se tourner vers l'équipe éducative dès qu'une situation interpelle et ne pas intervenir auprès des enfants dans la cour.
  - Faire confiance aux compétences professionnelles de l'équipe éducative.

- <u>L'élève s'engage à :</u>
  - Accepter les solutions proposées par les adultes.
  - Respecter les différents partenaires.

## Communiquer, informer pour rendre l'école lisible

- <u>L'établissement s'engage à :</u>
  - Faire une réunion en début d'année pour présenter la pédagogie, les projets, les programmes.
  - Informer les parents des sorties, voyages et actions menées à l'école.
  - Communiquer via divers supports.
  - Informer les familles des incidents éventuels.

- <u>La famille s'engage à :</u>
  - Participer aux réunions d'information.
  - Répondre aux documents dans les délais.
  - S'intéresser à la vie de l'école et de ses associations.
  - Informer l'enseignant des événements qui peuvent perturber l'enfant.

- <u>L'élève s'engage à :</u>
  - Transmettre les documents à ses parents.

# Collaborer pour un meilleur suivi scolaire

- <u>L'établissement s'engage à :</u>
  - Mettre en œuvre le règlement intérieur.
  - Informer les parents des difficultés ou des progrès des élèves.
  - Etre dans un projet de réussite pour chaque élève.
  - Motiver les initiatives personnelles des élèves.

- <u>La famille s'engage à :</u>
  - Respecter le règlement intérieur.
  - Informer les enseignants des suivis extérieurs en cours ou en projet.
  - S'appuyer sur tous les personnels et partenaires de l'école.
  - Lire et signer le livret et en discuter avec l'enfant.
  - Accompagner l'enfant dans ses devoirs.

- <u>L'élève s'engage à :</u>
  - S'impliquer dans la vie de l'école au travers des temps forts, des projets.
  - Faire ses devoirs.

Cette relation confiante se vit dans le cadre fixé par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs –équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant à s'épanouir et à grandir.

Le chef d'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire une famille dans le cas d'un non respect de la présente charte.

**Date** : ..... septembre 2022 **NOM** de la famille : .....

**Signatures** :

Le chef d'établissement Les parents L'élève